

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

TENUE LE 3 MAI 2021, À 18H30,
PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence du maire.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 21-05-71 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 21-05-72 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;

4. Avis de motion et présentation du projet de règlement 239, modifiant le règlement numéro 222 sur la gestion contractuelle;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021;
6. Correspondance;
7. Présentation des comptes à payer;
8. COVID-19
9. Diverses résolutions:
 - Échange de terrains – Rue du bord de l'eau;
 - Demande d'achat de terrain – Rue du bord de l'eau (4 201 536 & 4 460 435)
 - Demande d'achat de terrain – Rue du bord de l'eau (4 200 263 & 4 201 413)
 - Adjudication de mandat – Étude préliminaire eaux usées;
 - Avenant d'ingénierie – Eau potable;
 - PAV 2021;
 - Voirie municipale – Chauffeur occasionnel;
10. Période de questions (de 19h30 à 20h);
Une question à traiter en lien avec le pont 242.
11. VOIRIE;
 - Sciage de bois de pont ;
 - Soumission Orizon mobile;
 - Travaux coin du rang 8 et 9;
 - Affichage Petit rang 10 Est – Interdiction aux VHR;
12. Suivi des actions à faire:
13. Rapport des activités du maire et des conseillers;
14. Sujets divers:
 - Fermeture du bureau;
 - Vente de poubelles;
15. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
16. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Sophie Bouchard qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 239 « Règlement sur la gestion contractuelle»

Un projet de règlement est déposé.

5. 21-05-73 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. CORRESPONDANCES

▪ 21-05-74 : PROJET RECONNAISSANCE FINISSANTS COHORTE 2020-2021

CONSIDÉRANT le « Projet de reconnaissance finissants cohorte 2020-2021 » visant à souligner, de façon particulière, la réussite éducative des finissants 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE La Cité étudiante Polyno honorera les finissants 2020-2021 pour l'obtention de leur diplôme et souhaite inviter les villes et municipalités à manifester leur fierté envers les jeunes de toutes les localités;

CONSIDÉRANT les différentes options suggérées aux municipalités.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'opter pour une publicité graphique pour le journal local.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. **21-05-75 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour avril 2021, au montant de 10 354.90 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en avril 2021, au montant net de 8 243.65 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en avril 2021, totalisant un montant de 5 333.21 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. **COVID-19**

9. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **21-05-76 :** **ÉCHANGE DE TERRAINS - RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'échange de terrains de M. David Royer;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit bien dans le plan de développement de la rue Bord de l'eau;

ATTENDU QUE l'échange porterait sur les lots no 4 460 435 et 4 201 536 appartenant à M. Royer, lesquels seraient échangés contre une partie de la 4^e avenue Nord, tel qu'il en sera démontré au nouveau cadastre à être préparé par Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre à qui le mandat a été confié;

ATTENDU QUE M. Royer consent à assumer tous les honoraires et frais pour rendre effectif cet échange de terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'échange de terrains avec M. David Royer.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-77 :** **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS – RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'achat pour deux lots contigus sur la rue appelée « rue du Bord de l'eau » pour la construction d'une résidence, demande formulée par Mme Noémi Soulard, soit les lots no 4 201 536 et 4 460 435;

ATTENDU QUE cette demande respecte la politique de vente de lots de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à la vente des lots au proposant-acquéreur dès que le nouveau plan cadastral sera prêt.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-78 :** **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS – RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'achat pour deux lots contigus sur la rue appelée « Rue du Bord de l'eau » pour la construction d'une résidence, demande formulée par Mme Mégan Charrois et M. Alex Auger, soit les lots no 4 200 263 et 4 201 413;

ATTENDU QUE cette demande respecte la politique de vente de lots de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à la majorité que la municipalité procède à la vente des lots au proposant-acquéreur dès que le nouveau plan cadastral sera prêt.

ADOPTÉ à la majorité des membres du conseil.

Mme Stéphanie Perreault s'étant retirée des délibérations.

▪ **21-05-79 :** **ADJUDICATION DE MANDAT – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR UN PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a procédé à la présentation des offres sur invitation pour « Services professionnels pour une étude préliminaire pour un projet de collecte et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires furent invités à déposer leur soumission soit:

- STANTEC INC.;
- WSP;
- SNC-Lavalin Stavibel INC.

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission soit:

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
SNC-Lavalin Stavibel INC	91 168,30 \$

Et que cette soumission ait été déclarée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à la firme SNC-Lavalin Stavibel INC. pour un montant de 91 168,30 \$ avant taxes.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-80 :** **EAU POTABLE – AVENANT D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT la problématique de calcaire dans l'eau potable de la municipalité de La Reine, occasionnant le colmatage des équipements de traitement;

CONSIDÉRANT que la firme en charge du projet initial de traitement de l'eau potable propose un avenant d'ingénierie pour « Plan et devis et surveillance » pour l'ajout d'un système de correction de PH afin de procéder aux suivis, directives à l'entrepreneur et modifications aux plans finaux etc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant proposé au prix budgétaire proposé de 16 287,36\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-81 :** **PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS
LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE
SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES
ANNÉES 2019 À 2023**

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-82 :** **PAV 2021 – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE, EXERCICE 2021-2022
PROGRAMME PPA-CE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Reine désire effectuer divers travaux de construction ou amélioration de chaussées dans ses chemins, travaux de drainage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Reine fait une demande d'aide financière au programme particulier d'améliorations par circonscription électorale à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais.

CONSIDÉRANT QU' un document détaillant la nature et les coûts estimés des travaux soit joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE sans une aide financière, la municipalité ne peut s'engager dans des travaux d'amélioration complets;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, d'adresser une demande d'aide financière de 15 000,00\$ au PPA-CE.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-05-83 :** **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité:

- a) d'accepter le renouvellement de l'entente de services aux sinistres avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, et d'autoriser le maire, Jean-Guy Boulet, et le secrétaire-trésorier, Daniel Céleste, à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de La Reine et la Société canadienne de la Croix-Rouge, avec les précisions suivantes:

Article 3:

La Municipalité fera appel aux services de la Croix-Rouge lors:

- sinistres majeurs sinistres mineurs

Article 5.2.3

Afin d'aider la Croix-Rouge à bien préparer son personnel et à planifier les services à offrir, la Municipalité identifie à titre indicatif, les services et le niveau de l'aide demandée à la Croix-Rouge suivants:

Services	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscriptions et renseignements (Rétablissement des liens familiaux)		X
Accueil et information		X
Hébergement de secours		X
Alimentation de secours		X
Habillement de secours		X
Services généraux (Services personnels)		X

L'annexe B *Description des services aux sinistrés* présente une description des services.

L'organisation d'un service signifie que la Croix-Rouge organise, supervise et fait la prestation du service.

Le soutien bénévole signifie que la Croix-Rouge met à la disposition de la Municipalité des ressources bénévoles qui dispenseront le service sous la supervision de la Municipalité.

Lors d'une demande d'aide en cas d'un sinistre majeur, la Municipalité pourra modifier ses choix en fonction des événements et selon des besoins.

Article 5.2.4

Afin d'aider la Croix-Rouge à bien planifier sa logistique concernant le matériel d'urgence dont elle dispose, La Municipalité identifie, à titre indicatif, le type de matériel qu'elle pourrait demander à la Croix-Rouge:

- Lits pliants Couvertures Oreillers Trousses d'hygiène

- b) d'autoriser le versement de la contribution pour 2021-2022 au montant de 170.00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-05-84 :** **VOIRIE MUNICIPALE – CHAUFFEUR OCCASIONNEL**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général, M. Daniel Céleste à embaucher un chauffeur occasionnel classe 3 au besoin au taux de 23,00\$ de l'heure, conformément au taux octroyé selon la résolution 20-12-2019.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question en lien avec la fermeture temporaire du pont P-00242.

11. VOIRIE

- **21-05-85 :** **SCIAGE DE BOIS DE PONT**

ATTENDU QUE des poutres de bois de pont de 8 pouces par 8 pouces de longueur variées seraient à récupérer;

ATTENDU QU'une annonce dans le journal local invitait les propriétaires de moulin à scie portatif à offrir leurs services;

ATTENDU QUE monsieur Steve Charrois s'est montré intéressé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de retenir les services de monsieur Charrois au coût de :

- 50,00\$ de l'heure;
- 30,00\$ par lame brisée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-05-86 :** **TRAVAUX DE VOIRIE – COIN DU RANG 8 ET 9**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de procéder à des travaux de creusage de fossé afin d'uniformiser la section Nord-Est du fossé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

- **21-05-87 :** **DÉMOLITION DU 17 PETIT RANG 10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS**

ATTENDU QUE les bâtiments du 17 Petit rang 10 doivent être démolis dans le cadre de la fermeture du Pont P-00242;

ATTENDU QUE la municipalité a pris entente avec le Ministère des Transports pour procéder à la démolition des bâtiments susmentionnés, le Ministère s'étant engagé à rembourser à la municipalité les coûts engagés pour la démolition;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire approuver au préalable les coûts de démolition par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à des appels d'offre auprès de trois entrepreneurs pour la démolition desdits bâtiments, et de soumettre le plus bas prix au Ministère pour approbation.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-88 :** **SOUSSION ARPENTAGE – RUE BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au développement de la rue Bord de l'eau et vendre des terrains pour la construction résidentielle;

ATTENDU QUE la municipalité doit apporter des modifications au cadastre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à une demande de soumission auprès de Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre, pour présentation lors du prochain conseil municipal.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-89 :** **TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au développement de la rue Bord de l'eau et vendre des terrains pour la construction résidentielle;

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de voirie sur la 4^e avenue Nord et la rue Bord de l'eau, ainsi que les travaux requis pour prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout afin de pouvoir desservir les nouvelles résidences;

ATTENDU QUE les promettant-acquéreurs des lots 4 200 263 et 4 201 413 ainsi que des lots 4 201 536 et 4 460 435 ont confirmé leur intention de procéder à la construction de leur résidence dès que les services seraient accessibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité procède aux travaux d'ici l'automne prochain.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

13. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

Discussion sur un projet de « Skate park » au parc, secteur de la patinoire.

14. **SUJETS DIVERS**

▪ **21-05-90 :** **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal les 5 et 6 mai 2021 pour formation.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-05-91 :** **EMBAUCHE ÉTUDIANT – ENTRETIEN PAYSAGER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de faire l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour l'entretien estival des Portes du bout du monde.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT

16. 21-05-92 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h21.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.